
N° : 2020.2.14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nb de membres
en exercice :
33

Séance du 3 mars 2020

Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de présents :
28

**OBJET : DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ERGONOME DU CENTRE DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN**

Nb de procurations :
3

POINT 4.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin propose, dans le cadre de ses missions facultatives, l'accompagnement de la collectivité par l'ergonome dont les champs d'intervention sont les suivants :

- adaptation de postes / maintien dans l'emploi / retour à l'emploi ;
- amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels ;
- action de sensibilisation ;
- accompagnement au changement et projet de conception.

Le déroulement des missions de l'ergonome est encadré par une convention cadre ci-annexée.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

1° DECIDE

de solliciter l'intervention de l'ergonome, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour une ou plusieurs missions figurant dans la convention d'intervention ;

2° AUTORISE

M. le Président ou son représentant à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, 9 mars 2020

[Signature]
Le Président,

M. Umberto STAMILE

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 10 mars 2020 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2020.2.14

**Page 1/9
(dont 8 pages en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/03/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800577-20200303-2020_2_14-0